

RCS : QUIMPER  
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00609  
Numéro SIREN : 601 251 614  
Nom ou dénomination : BOLLORÉ ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2018 sous le numéro de dépôt 555

**BOLLORÉ ENERGY**  
**Société Anonyme au capital de 19 523 145 Euros**  
**Siège Social : ODET 29500 ERGUE-GABERIC**  
**SIREN 601 251 614**  
**601 251 614 RCS QUIMPER**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2018**  
**EXTRAIT**

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,**

Le 10 janvier,  
à 17 heures,

Les Administrateurs de BOLLORÉ ENERGY se sont réunis en Conseil, dans les bureaux de la Société à PUTEAUX (92800) 31/32 Quai de Dion Bouton, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

***Sont présents :***

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| - Monsieur Cyrille BOLLORÉ  | Président du Conseil d'Administration |
| - SOFIPROM<br>représentée par Monsieur Fabricio PROTTI<br>également Directeur Général | Administrateur                        |

***Assistent également à la réunion :***

- |                               |                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| - Monsieur Hakim BRITEL       | Directeur Général Adjoint            |
| - Monsieur Thibaut de RIVOIRE | Directeur Administratif et Financier |
| - Monsieur Thierry LOURENCO   | Délégué du Comité d'Entreprise       |

***Sont absents et excusés :***

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| - BOLLORÉ<br>représentée par Monsieur Gilles ALIX | Administrateur                  |
| - Madame Maria CAPELAO                            | Déléguée du Comité d'Entreprise |
| - Madame Céline DEMOL                             | Déléguée du Comité d'Entreprise |
| - Monsieur Patrick DEPESSEVILLE                   | Délégué du Comité d'Entreprise  |
| - CONSTANTIN ASSOCIES                             | Commissaire aux Comptes.        |

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Cyrille BOLLORÉ préside la séance.

Monsieur Jean LE GORREC remplit les fonctions de secrétaire.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Mandat du Directeur Général,

.../...

- Questions diverses.

Le Président, propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

### **MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL**

Sur l'invitation du Président, Monsieur Fabricio PROTTI fait part de sa décision prise en plein accord avec le Président, de remettre son mandat de Directeur Général de la Société à la disposition du Conseil d'Administration, à effet de ce jour.

Le Président remercie Monsieur Fabricio PROTTI pour son action et son engagement au service de la Société.

Puis, le Président propose au Conseil d'Administration :

- de maintenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général,
- la candidature de Monsieur Hakim BRITEL, domicilié à PUTEAUX (92800) 31/32 Quai de Dion Bouton, aux fonctions de Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de continuer à dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer, à effet de ce jour, Monsieur Hakim BRITEL en qualité de Directeur Général pour la durée du mandat du Président, le contrat de travail de Monsieur Hakim BRITEL se poursuivant.

Monsieur Hakim BRITEL accepte ces fonctions, remercie le Conseil d'Administration de la confiance qu'il vient de lui témoigner, et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour exercer ce mandat.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général assumera sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

Il représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Il ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie sans autorisation préalable du Conseil.

Le Président félicite le Directeur Général et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

---



**Extrait certifié conforme**  
**Le Président**  
**Cyrille BOLLORÉ**